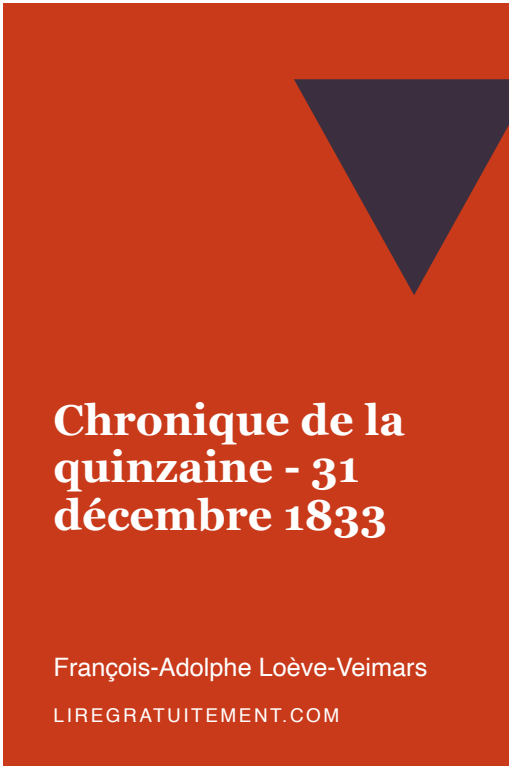


Chronique de la quinzaine - 31 décembre 1833

François-Adolphe Loève-Veimars

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Chronique de la quinzaine - 31 décembre 1833

Retour à la liste

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

31 décembre 1833.

La session est ouverte. La royauté est venue l'ouvrir avec un cortège d'officiers et de soldats qui ressemblait plus à celui qui accompagna le général Bonaparte lorsqu'il alla frapper de la poignée de son sabre à la porte de l'orangerie de Saint-Cloud, qu'à la suite du plus pacifique de tous les souverains. L'assemblée était brillante. Rien n'y manquait, ni le dolman hongrois du comte Appony, ni les blanches épaules de madame Lehon, ces deux accompagnemens obligés de toutes les grandes circonstances et de toutes les solennités. Comme de coutume, on parlait quelques jours à l'avance du discours du trône, on en citait les phrases, et d'heure en heure on y apportait quelques variations. On savait que M. Guizot s'était chargé de la rédaction du morceau officiel, que M. Thiers lui avait donné quelques coups de plume ; qu'il avait été lu, médité, amendé et relu en famille doctrinaire, sur le sopha du duc de Broglie, devant un petit auditoire composé des enfans plus ou moins illustres, plus ou moins obscurs de la tribu. Puis, il avait été soumis à l'approbation du grand régulateur de toutes choses, du grand modérateur, comme le nommait galamment M. Nodier dans son discours académique, et le maître qui porte, ainsi qu'un certain roi d'Aragon, tout son conseil dans son

pourpoint, s'était enfermé seul pour le juger et le refaire. Louis XIV disait aux plénipotentiaires des Provinces-Unies : « J'ai toujours été le maître chez moi, et quelquefois chez les autres ; ne m'en faites pas souvenir. » On n'est guère en mesure de tenir aujourd'hui un langage, aussi hautain aux ambassadeurs étrangers, mais on s'en dédommage avec ses ministres ; et ceux-ci se sont mis, de leur propre gré, dans une si grande dépendance, qu'à la séance royale ils entendirent pour la première fois, dit-on, ni plus ni moins que le public, le discours qui fut prononcé, et qu'ils croyaient connaître. On se souvient d'avoir vu, dans une séance pareille, Casimir Périer debout, au pied du trône, collationnant, le manuscrit à la main, le discours qu'on prononçait sur le fauteuil royal, et se montrant fièrement à l'élite de la nation assemblée, comme un ministre consciencieux qui ne voulait répondre que de ses propres actes. Mais maintenant on fait peu de cas du caractère de Périer dans les coteries du pouvoir, et un journal ministériel a été chargé de déclarer qu'un tel homme n'était bon tout au plus qu'à marcher contre l'émeute. Dans ces temps où il y avait quelque péril à diriger un ministère, on consentait à prendre des ministres ; aujourd'hui que tout est calme, on ne veut plus que des commis.

Il paraît, au reste, que le discours de la couronne a été amélioré par la main qui l'a amendé en dernier lieu, si l'on peut donner le nom d'améliorations aux précautions excessives à l'aide desquelles on a déguisé la pensée qui en fait le fond. M. Guizot, trahi par l'âcreté de sa bile, y dévoilait, dit-on, sans trop de ménagemens, les projets de sa coterie, et sonnait bravement quelques coups de trompette contre les désordres moraux signalés, il y a peu de temps, par le Journal des Débats. Signaler des désordres dans la société, à une législature, c'est lui demander les moyens

d'y remédier. Le discours annonçait donc quelques petits projets de lois préservatrices et tutélaires, telles que des mesures d'exception assez semblables aux mesures que M. Guizot et ses amis provoquaient jadis sous la restauration, une réforme de la législation sur la presse, réforme toute bénigne, toute paternelle, qui eût permis de rechercher les auteurs des articles incriminés par tous les moyens innocens que la police met si bien en œuvre, et enfin un léger amendement à l'institution du jury, au sujet duquel M. Persil s'est déjà expliqué avec tant de franchise.

Le discours de M. Guizot, fort bien écrit, nous n'en doutons pas, parut un peu âcre au modérateur suprême, et M. Thiers, ce Janus en miniature, qui avait applaudi à la pensée fanfaronne des doctrinaires, fut, dit-on, le premier à conseiller tout bas, en haut lieu, de ne pas jouer un jeu si risqué dans la session qui allait s'ouvrir. On se contenta donc de louer la fermeté des magistrats, sans leur demander de suivre M. Persil dans ses doctrines ; on parla seulement de l'accomplissement des promesses de la charte, sans déclarer que les garanties qu'elle offre à la sécurité du trône sont insuffisantes, et on ne laissa percer son humeur contre la liberté qu'en invitant vaguement les chambres, les gardes nationales, les magistrats et l'administration, à s'armer contre le danger des illusions et à combattre les moulins à vent de la république.

La nomination de M. Persil à la vice-présidence de la chambre était une conséquence forcée du discours de M. Guizot. Cette nomination se liait à un système tout entier conçu par les doctrinaires. M. Persil avait fait le premier pas par son fameux discours à la cour royale ; en le choisissant pour son vice-président, la chambre faisait le second pas et donnait son assentiment à ce

discours, et se liait, dès l'ouverture de la session, dans laquelle on lui eût présenté, sans vergogne, tous les projets de loi qui s'élaboraient déjà sur la table du ministre de l'instruction publique. La nomination de M. Persil au ministère de la justice devait terminer cette trilogie ; car M. Persil vise droit aux sceaux, et aspire ardemment à y remplacer non pas M. Barthe, mais M. de Peyronnet.

Dès lors les petites intrigues commencèrent. On dîna chez M. Guizot, on dîna chez M. Thiers, on dîna chez M. de Broglie ; les députés qui se trouvaient déjà à Paris furent circonvenus par tous les moyens usités. Il fallait porter M. Persil ; on ne pouvait abandonner M. Persil ; M. Persil était l'avant-garde du ministère, l'homme courageux, l'homme dévoué. Dans un de ces dîners, qui eut lieu chez M. d'Argout, le ministre alla jusqu'à déclarer que M. Dupin lui-même donnerait sa voix et ses voix à M. Persil. On s'étonna que M. Dupin, qui, dans un discours à la cour de cassation, avait ouvertement combattu les doctrines de M. Persil, voulût bien consentir à se donner un pareil suppléant à la chambre. Mais on se rappela les fréquentes contradictions de son caractère, et l'on en crut M. d'Argout, parce que ses paroles n'étaient pas logiques. Credo quia absurdum, disaient les vieux chrétiens ; les bons ministériels n'ont pas de meilleures règles de conduite.

M. d'Argout (nous parlons poliment), M. d'Argout avait cependant dit la chose qui n'est pas. M. Thiers, qui l'imita, assurait qu'il la tenait de M. Persil, et dans cette trinité d'hommes de bonne foi, il serait difficile de remonter aux sources. Ce qui est certain, c'est que M. Persil, devenu très importun et très pressant, était venu déclarer aux ministres qu'il avait les cent voix dont il avait disposé l'année dernière, et que si on voulait le se-

conder, il emporterait la place. M. Thiers s'écriait, de son côté, qu'on ne pouvait abandonner M. Persil, et un petit parti de persiliens se forma aussitôt dans le ministère. Il se composait d'abord tout naturellement de M. Thiers, l'homme des empiètemens, le partisan de la dictature, qui conseille d'escamoter les lois et de les tourner quand on ne peut pas les violer, le plus dangereux de toute cette cohue d'hommes d'état, sortis de terre le quatrième jour des trois glorieuses journées, qui se multiplie, qui se mêle à tout, qui est partout, et dont la petite voix criarde et menue fait sans cesse retentir des projets de despotisme et d'asservissement à l'oreille du pouvoir souverain. M. Guizot qu'un tempérament triste, un cerveau fatigué par l'étude, et un excès de sérieuses réflexions ont égaré et conduit, par une autre route, aux mêmes idées, se joignit à M. Thiers. M. de Rigny, en brave marin, louvoya, comme d'ordinaire, entre deux eaux et M. Barthe tint une conduite encore plus louche et plus embarrassée que celle de M. de Rigny.

La position de M. Barthe était, il est vrai, très difficile. M. Barthe savait que la nomination de M. Persil à la vice-présidence de la chambre n'était qu'un premier pas. Il savait que ce premier pas conduirait infailliblement le digne procureur-général à la place occupée par lui, M Barthe, au banc des ministres, tandis qu'il n'avait pas une telle catastrophe à redouter avec le compétiteur de M. Persil, M. Bérenger, que les doctrinaires n'accepteront jamais pour leur collègue, et qui ne les accepterait pas non plus pour les siens. Se voyant ainsi forcé de défendre ses chers appointemens qu'il amasse avec tant de tendresse, de combattre pro aris et focis, pour son pain quotidien, M. Barthe n'hésita plus, il vota intrépidement pour M. Bérenger, contre l'élu du ministère.

Pour le maréchal Soult, il s'est montré inflexible dans cette circonstance. M. d'Argout avait vainement pris la peine de se rendre chez le président du conseil, et de lui dire qu'il ne pouvait se dispenser d'exclure M. Bérenger, qui, dans la dernière session, présidait la chambre le jour où M. de Bricqueville fit une si violente sortie contre les campagnes du maréchal, et qui refusa obstinément de le rappeler à l'ordre. Selon M. d'Argout, M. Bérenger s'était rendu par là complice de l'insulte faite au maréchal Soult, et peu s'en fallut même, dans le zèle qui l'animait, que M. d'Argout, vieille et bonne lame très redoutée en son temps, n'offrît au vieux maréchal d'appeler encore une fois M. de Bricqueville sur le terrain pour cette affaire. Mais le maréchal se montra très peu touché de toutes ces marques de sollicitude, et déclara avec une générosité qui étonna beaucoup son collègue, et qui nous étonne un peu nous-mêmes, qu'il avait oublié cette circonstance, mais que ce qui n'était tout-à-l'heure pour lui qu'un sentiment devenait un devoir maintenant qu'il se trouvait engagé dans une affaire personnelle avec M. Bérenger, et il annonça qu'il lui donnerait sa voix. Il paraît certain, en effet, qu'une boule noire a été déposée, de la main du maréchal, contre M. Persil, dans l'urne du scrutin.

M. Humann a voté hautement, ouvertement, comme le maréchal Soult, malgré leurs dissentimens. Cet acte honorable sera compté à M. Humann, qui doit s'empresser d'en faire encore quelques-uns semblables, s'il veut faire oublier sa fâcheuse affaire des salines de l'est dont nous avons déjà parlé.

M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, vient de se placer dans une situation à peu près semblable à celle de M. Humann. M. de Broglie est aujourd'hui propriétaire de la

concession de Massevaux, dans le Haut-Rhin, grand territoire de six lieues carrées, que s'était adjugé jadis le cardinal Mazarin, et où se trouvent des mines de fer considérables. Ces biens furent séquestrés à l'époque de la révolution, et rendus du temps de l'empire. Seulement, comme des industries du même genre s'étaient développées dans le département, on imposa aux établissemens de Massevaux certaines charges qui permettaient aux autres usines de soutenir la concurrence, entre autres, celle de leur fournir des matières premières. Aujourd'hui M. de Broglie refuse de remplir ces obligations, et le conseil-d'état vient de donner gain de cause au ministre. Il n'était pas besoin de ce nouvel exemple d'indépendance du conseil-d'état pour démontrer la nécessité de sa réorganisation.

L'affaire du fameux complot républicain s'est terminée, comme on s'y attendait, par l'acquittement de M. Raspail et de ses amis. Jamais la main audacieuse et grossière de la police ne s'était montrée plus à nu que dans cette honteuse procédure. Non-seulement il a été démontré que les pièces avaient été dénaturées dans l'acte d'accusation, dont les magistrats eux-mêmes, ainsi que le procureur du roi, ont été forcés de reconnaître l'inexactitude, mais on a eu le triste spectacle d'un tribunal devant lequel on n'a pas craint de faire comparaître pour uniques témoins à charge des agens de police, des sergens-de-ville, des employés de M. Gisquet, en un mot, des hommes payés pour trouver des conspirations, et dont la délation est le gagne-pain et le métier. Les incidens de ce procès sont encore plus déplorables que le procès même. Que dire de ce malheureux jeune homme qui a été condamné à trois années d'emprisonnement pour n'avoir pu retenir son indignation en entendant de la bouche d'un magistrat une allégation qu'il savait fausse ? Que dire de l'interdiction des

trois avocats des accusés pour avoir taxé de faux l'acte d'accusation, évidemment faussé ? Comment concilier tant de sévérité envers les honnêtes gens qui s'indignent, et tant d'indulgence pour les menées coupables de la police et les prévarications de l'instruction préliminaire ? Au reste MM. Michel, Dupont et Pinard, interdits dans l'exercice de leur profession, en ont appelé à la cour de cassation, et leur cause a été embrassée par tous les barreaux du royaume. Il paraît même que la cour d'assises a outrepassé ses pouvoirs en condamnant M Dupont à une année d'interdiction ; car la loi du 17 mai 1819, que l'arrêt invoque, fixe à six mois la plus longue durée de la suspension d'un avocat qui n'est pas dans le cas de récidive. Il est assez singulier que cet arrêt ait soulevé encore une plus violente indignation en Angleterre qu'en France. Tous les journaux des trois royaumes s'élèvent en termes fort durs, et qu'il ne nous est pas permis de répéter, contre un état de choses où l'on traite ainsi une profession dont l'indépendance est respectée parmi les nations les moins libres. Le Sun, entre autres, déclare qu'un tel signe annonce la fin de la liberté, qu'on attaquera bientôt sur toutes ses faces. Que le Sun se rassure, la liberté aura peut-être de rudes assauts à soutenir en France, mais, quoi qu'on fasse, elle ne périra pas.

Àpropos de liberté, nous provoquerons une explication de qui de droit. Nous dira-t-on que M. le colonel Paixhans, membre de la chambre des députés, ne reçoit pas, depuis une année, un traitement d'activité comme chargé, en sa qualité d'officier d'artillerie, de l'armement des forts détachés, qui n'existent pas encore ?

Nous avons parlé du nombreux cortège qui accompagnait le roi à la séance royale. On sait maintenant les motifs de cette prise d'armes extraordinaire. Le président du conseil avait été prévenu

par l'ambassadeur d'une des grandes puissances, qui a aussi sa police dans Paris, qu'un grand scandale devait être donné, pendant la séance royale, par un député de l'opposition, l'un des plus riches propriétaires de la France, et que la crainte de la loi agraire n'a pas empêché de se jeter dans le parti républicain. Comment la police française se trouvait-elle en retard dans cette affaire ? nous l'ignorons. Toujours est-il que sur l'avis que le député en question devait hautement interpeller le roi, le maréchal Lobau donna ordre à M. Tourton, général de la garde nationale, de faire entrer un peloton de grenadiers dans la chambre, au premier mot que prononcerait le député, et de le faire empoigner au milieu de ses collègues. L'ambassadeur a-t-il été mystifié par ses agens, le ministre par l'ambassadeur ? c'est ce qu'il sera fort difficile de savoir, mais MM. les députés peuvent se tenir bien avertis de ne pas prendre la parole légèrement, le général Tourton et ses grenadiers sont là qui les surveillent.

Les deux premiers actes de la chambre dans cette session sont d'un bon augure, quoique peu importans. Entre M. Bérenger et M. Persil, qui se présentaient comme candidats à la vice-présidence, elle a choisi M. Bérenger. Mais pour la place de questeur que la mort de M. Dumeylet laissait vacante, elle a agi avec plus de discernement encore. Ayant à choisir entre M. Viennet et M. Vatout, elle a pris M. Clément du Doubs. Son juste sentiment des convenances a conduit la chambre dans cette affaire. L'une des deux places de questeur de la chambre est occupée par M. de Laborde, aide-de-camp du roi ; donner la seconde à M. Viennet ou à M. Vatout, qui sont l'un et l'autre des commensaux de la royauté, c'était mettre l'administration intérieure du palais des députés sous l'influence du château. Aussi tout le monde a approuvé le choix de M. Clément.

Un nouveau déluge de croix de la légion d'honneur va fondre sur un certain nombre de têtes innocentes, au premier jour de l'an. En sa qualité de ministre chargé du département des beaux-arts, M. Thiers, voulant honorer la littérature, et récompenser dignement les gens de lettres qui ont acquis une certaine réputation, a décidé que le titre de chevalier de la légion d'honneur serait accordé à M. Jouslin de Lasalle, nommé récemment directeur du Théâtre-Français, à M. Cès-Caupenne, directeur de l'Ambigu-Comique, et à M. Duponchel, antiquaire distingué, et directeur de la scène de l'Opéra. Il paraît qu'il avait été question d'accorder cette distinction à M. Véron, directeur de l'Académie royale de musique. On parle d'une conférence qui aurait eu lieu à ce sujet entre M. Véron et un chef de division du ministère de M. Thiers, dans laquelle, après s'être long-temps défendu de cet honneur qu'on voulait lui faire, M. Véron aurait fini par demander à quel titre on voulait lui décerner cette récompense. — « Mais, lui répondit-on, il nous semble que la prospérité actuelle de l'Opéra est un titre suffisant devant l'opinion publique. » — « En ce cas, répliqua M. Véron, je vous prie d'envoyer la croix et le brevet à M Taglioni, qui a certainement la plus belle part dans ce mérite. » Cette réponse n'a pas plu au ministre, dit-on, et il y a lieu de croire que ni M. Véron ni M Taglioni ne figureront dans la promotion du nouvel an.

— On ignore peut-être que Rubini est marquis, marquis de Mazzano, possédant un titre, et, ce qui vaut mieux, un superbe marquisat dans le pays Bergamasque. On ne savait pas que Rubini fût gentilhomme, mais on ignorait aussi qu'il est homme d'esprit. On ne suppose pas tant de qualités à un virtuose qui pourrait s'en passer. « Che scelerata parte di donna Anna ! disait une jeune et belle Italienne à la répétition de don Giovanni. Cette mu-

sique tudesque vaut-elle ce que nous chantons tous les jours ? Semiramide, Anna Bolena, sont bien au-dessus de l'œuvre de Mozart pour la mélodie et l'effet. » Rubini, qui entendait cette apostrophe singulière, répond avec un sourire malin : « Giulia, ti prego, non parlar politica, sta chieta, mia cara, alle donne questo non conviene : Julie, je t'en prie, ne parle pas politique ; tais-toi, ma chère, cela ne convient pas aux dames. »

— M. Charles Nodier a été reçu à l'Académie française dont il se moquait avec tant de verve depuis plus de vingt ans. M. Nodier a continué de poursuivre ce corps sacré jusque dans son discours de réception, où il déclare que l'honneur d'être admis dans son sein était au-dessus de toutes ses espérances. M. Nodier, l'homme le plus fin, l'écrivain le plus caustique avec les formes les plus bienveillantes, véritable philosophe de l'antiquité, qui s'est approprié la douce ironie de Socrate, a continué une demi-heure de railler sur ce ton l'académie, et l'académie lui a répondu le plus sérieusement du monde par l'organe de son directeur, M. Jouy. M. Jouy est un de ces hommes osés, de ces beaux esprits ruinés, qui ont vécu pendant vingt ans du monopole littéraire, et qui se sont élevés à une certaine renommée en se faisant un piédestal des travaux de quelques jeunes gens d'esprit et de talent, dont ils ont vainement voulu arrêter l'essor. Aujourd'hui M. Jouy, cantonné dans le fauteuil académique, doté d'une sinécure, se donne le passe-temps de déclamer contre cette jeune littérature à laquelle il devrait quelques restitutions dans son testament et une amende honorable. Il nomme anarchie un état de choses où il n'est plus permis à quelques vieillards impotens de s'emparer des pensées et du labeur d'autrui, et d'attacher à leur glèbe les imaginations jeunes et vigoureuses, comme cela se pratiquait autrefois. Nous concevons les regrets de M. Jouy, mais

nous ne les partageons pas, et pour toute réponse aux plaintes de l'illustre académicien, nous nous contenterons de lui montrer ses œuvres, plongées aujourd'hui dans un oubli profond.

— Un beau drame de M. Alexandre Dumas, intitulé Angèle a obtenu un immense succès au théâtre de la Porte St-Martin. C'est la meilleure réponse que M. Dumas pouvait faire aux détracteurs récens qui avaient dépassé à son égard toutes les bornes de l'équité. Nous consacrerons un article, dans notre prochain numéro, au drame de M. Dumas. Nous tâcherons d'y apprécier le caractère de son talent dramatique, qui ne s'est nulle part montré avec une spontanéité plus entraînante et plus incontestable. Le public n'a pas un seul instant résisté à des scènes tour à tour spirituelles et pathétiques, toujours rapides et vives. M. Dumas a été merveilleusement secondé de ses acteurs, et particulièrement de M. Bocage et de la charmante M Ida.

— L'arrivée à Paris de l'obélisque de Louqsor donne tout l'intérêt de l'à-propos à la notice archéologique, avec figures et interprétations des hiéroglyphes, que vient de publier M. Firmin Didot.

C'est dans l'admirable collection des manuscrits et des dessins inédits de feu Champollion, acquise par une loi de l'État, qu'on a puisé les matériaux de ce petit ouvrage. Dans ses belles lettres écrites d'Égypte et de Nubie, et publiées récemment, M. Champollion, qui passa plusieurs mois dans la vallée mortuaire de Biban el Molouk, sur le territoire de Thèbes, avait donné de curieux renseignemens sur le palais de Louqsor, ou plutôt sur les palais de Louqsor. Cet illustre savant reconnut qu'ils avaient été fondés par Aménothph iii de la xviii dynastie. Ce prince a bâti la série d'édifices qui s'étend du sud au nord, depuis le Nil jusqu'aux qua-

torze colonnes de quatorze pieds de hauteur, sur lesquelles on lit des dédicaces faites au nom de ce roi. C'est celui que les Grecs nommèrent Memnon, et dont la statue colossale avait, disent les anciens, une propriété si merveilleuse.

Champollion le jeune continue ainsi la description des ruines de Louqsor :

« Toute la partie des édifices au nord des quatorze colonnes est d'une autre époque. C'est à Rhamsès-le-Grand (Sésostris) qu'on doit ces constructions. Il a eu l'intention, non pas d'embellir le palais d'Aménophis, son ancêtre, mais de construire un édifice distinct, ce qui résulte évidemment de la dédicace sculptée en grands hiéroglyphes au-dessus de la corniche du pylône, et répétées sur les architraves de toutes les colonnades que les cahutes modernes n'ont pas encore ensevelies. Le Rhamesseïon, palais de Rhamsès-Sésostris, fut donc entrepris près d'un siècle après l'Aménophion ou palais d'Aménophis-Memnon. Le Rhamesseïon est un des ouvrages de Sésostris ; on n'y observe que quelques faibles réparations faites au nom de l'Éthiopien Sabacon et de Ptolémée Philopator. L'entrée du Rhamesseïon est majestueusement annoncée par deux obélisques élevés en avant du pylône. » C'est l'un de ces obélisques qui a été transporté en France, et qui va s'élever sur la place de la Révolution.

Champollion jeune travailla six mois consécutifs sous les murs de Thèbes avec une ardeur et une persévérance qui devaient bientôt lui coûter la vie. Il releva le plan et les détails de tous les monumens de Thèbes, et ce travail forme une suite de dessins d'un prix inestimable. Il dessina de nouveau les deux obélisques, et fit un nombre infini de corrections aux gravures toutes inexactes de ces monumens, publiées jusqu'à ce jour.

Avant le séjour de Champollion à Thèbes, aucun voyageur n'avait pu voir l'obélisque jusqu'à sa base, ni relever la fin des neuf inscriptions qui occupent les trois faces.

Champollion fit fouiller et mettre à découvert la base de l'obélisque, et il compléta ainsi sa copie.

Au mois d'octobre 1818, M. Champollion, alors en Égypte, fut informé par son frère que le pacha d'Égypte avait donné à la France l'un des deux obélisques d'Alexandrie, dits de Cléopâtre, et l'autre à l'Angleterre.

Le 10 janvier 1819, un officier de la marine anglaise vint, par ordre de son gouvernement, sonder le port neuf d'Alexandrie. Il reconnut que les obélisques ne pourraient être embarqués qu'au moyen d'une longue et large chaussée s'étendant du rivage jusqu'au point en mer où le bâtiment pourrait recevoir l'obélisque. Il estima cette dépense à 300,000 fr., et l'Angleterre parut renoncer, à cause des frais, au présent que lui faisait le vice-roi.

Champollion écrivit bientôt de Elmelissah et de Thèbes : « Je suis bien aise que l'ingénieur anglais ait eu l'idée d'une chaussée de 300,000 francs pour dégoûter son gouvernement, et par contre-coup celui de France, de ces pauvres obélisques d'Alexandrie ; ils me font mal depuis que j'ai vu ceux de Thèbes. Si l'on doit voir un obélisque égyptien à Paris, que ce soit un de ceux de Louqsor. La vieille Thèbes s'en consolerait en gardant celui de Karnac, le plus beau et le plus admirable de tous ; mais je ne donnerai jamais mon adhésion, dont on pourra, du reste, fort bien se passer, au projet de scier en trois un de ces magnifiques monolithes. Ce serait un sacrilège : tout ou rien. »

En même temps, il proposait de mettre l'un de ces obélisques sur un radeau, et de lui faire descendre le Nil. Il indiquait l'obélisque de droite, celui qui a été enlevé en effet, et donnait tous les moyens de le transporter sans encombre. À son retour, Champollion écrivit du lazareth de Toulon une lettre au ministre de la marine dans laquelle il détaillait de nouveau son projet.

« Le palais de Louqsor, disait-il dans cette lettre, est bâti sur un tertre factice, et l'obélisque de droite, placé à petite distance du Nil, pourra être conduit au fleuve en profitant de cette pente. Il faudra abattre, il est vrai, un assez grand nombre de maisons du village moderne, mais ces cahutes de boue pourront être facilement acquises à cinq cents francs la douzaine.

« Le poids de l'obélisque ne dépasse pas de beaucoup quatre cents tonneaux, et il suffit d'une de nos grosses gabares, telles que le Rhinocéros ou le Dromadaire, pour le conduire du rivage d'Égypte dans le port du Hâvre. La difficulté sera dans le transport du monument sur le Nil, de Thèbes à l'une des embouchures de ce fleuve, naturellement celle de Rosette. Il paraîtrait indispensable que la gabare partît de France avec toutes les pièces d'un grand radeau destiné à recevoir l'obélisque. L'Égypte manque absolument de bois de construction. »

Dans cette lettre qui est fort longue, Champollion prévoit tout, lève tous les obstacles, et indique tous les moyens dont on s'est servi avec tant de succès depuis, sans faire mention de lui, l'auteur véritable, le créateur de toute cette entreprise.

Plus tard, long-temps après, en 1829, une commission chargée d'examiner les projets de transport des obélisques fut nommée par l'Institut. Cette commission profita de tous les documens de

l'illustre Champollion, et envoya en Égypte M. Taylor, commissaire du roi près le Théâtre-Français. Le Moniteur annonça son arrivée à Alexandrie le 10 mai 1830. Nous estimons beaucoup le caractère et la persévérance de M. Taylor, nous faisons grand cas de ses talens comme homme de goût et comme dessinateur, mais nous ne dirons pas moins que l'Institut lui a fait jouer un rôle ridicule, surtout quand son nom s'est trouvé accolé dans les journaux à l'obélisque du Louqsor. Le nom de M. le baron Taylor, tout honorable qu'il soit, n'est pas encore de taille à être gravé sur le granit, au-dessous des noms de Sésostris et de Memnon. Si l'on y inscrivait celui de Champollion, à la bonne heure.

Dans un second rapport, demandé par le ministre de la marine à Champollion, celui-ci entre dans tous les détails de l'expédition, et la guide, en quelque sorte, sur cette terre d'Égypte qu'il connaissait si bien.

Après de profondes considérations d'histoire et d'art, Champollion conseille, dans ce rapport, au chef de l'expédition, de s'entendre avec les beys et cachefs des cantons pour ne point entreprendre l'opération dans le mois où les paysans sont obligés de cultiver les terres. On manquerait de bras.

Il lui conseille de se concilier, par de petits présens, les cheiks des principaux villages de Thèbes, qui sont Karnac, Louqsor et Kourna. « On peut s'adresser avec confiance, dit-il, au cheïk de Karnac, nommé cheïk Aouéda, homme de sens, probe, ayant une grande influence dans le pays, et Français dans l'âme. » Champollion avait, on le voit, tout prévu, tout préparé.

Il veut que les ouvriers arabes soient payés directement par les cheiks, et défendus contre la rapacité des agens subalternes ; il

dit qu'il faut être juste et ferme avec les Arabes, si l'on veut réussir, et montre en toutes choses une connaissance admirable du pays. Ce rapport est un morceau précieux, et mériterait d'être placé dans les fondations sur lesquelles va s'élever l'obélisque.

En 1830, en 1831, Champollion continua de correspondre avec les ministres pour cette affaire, et de porter partout sa haute expérience et ses lumières. M. de Verninac, officier distingué, ami de Champollion, à qui fut confiée cette expédition, n'eut qu'à se louer d'avoir suivi ces instructions et ces conseils.

Àson retour, le génie qui l'avait éclairé était éteint. Champollion avait succombé sous des travaux inouis, et il semblait qu'il eût envoyé chercher une pierre pour sa tombe en cette terre, l'objet de toutes ses études, de toutes ses pensées, et qui avait causé sa mort prématurée. Mais nous ne vivons pas dans un pays où l'on honore ainsi la mémoire des savans. Le nom de Champollion le jeune ne se trouve seulement pas dans ce musée égyptien qu'il a fondé, et qu'il a doté, avec un rare désintéressement, de tant d'objets précieux qui lui appartenaient. Son buste avait été promis à ses amis et aux nombreux admirateurs de son beau génie et de son beau caractère ; on n'a pas pris la peine de ramasser un morceau de marbre, et d'appeler un sculpteur pour le faire exécuter. Et cependant le ministère ne sait que faire de ses sculpteurs, ni à quoi employer ses blocs de marbre. Mais pendant que les envieux de Champollion s'agitent, et qu'on cherche à bannir son souvenir des galeries du Louvre où il a déposé tant de trésors, les étrangers, plus justes, lui élèvent le monument que sa patrie lui refuse. On lisait, il y a peu de temps, dans l'Anthologie de Florence : « Ce que n'a pas fait la France, l'Italie le fait du fond de son cœur et avec un amour sincère » (lo fa, e di buon animo e con

sincero amore l'Italia). L'inscription suivante a été placée sur une table de marbre, dans le musée de Turin, en mémoire de Champollion le jeune.

HONORI. ET. MEMORIÆ
JOANNIS. FRANCISCI. CHAMPOLLIONIS.
QUI. ARCANÆ. AEGYPTIÆ. SCRIPTURÆ
RECONDITAM. DOCTRINAM. PRIMUS. APERUIT
MONUMENTA. ÆGYPTIA.
REGIS. VICTORII. EMANUELIS. LIBERALITATE
CONQUISITA
IN. HIS. ÆDIBUS. DOCTE. INVISIT. SCRIPSIT. ILLUSTRAVIT
MODERATORES. REI. LITTERARIÆ
STATIM. AC. DE. MORTE. CELEBERRIMI. VIRI. NUNTIATUM. EST
MENSE. MARTIO. AN. MDCCCXXXII
CIPATUS. REGIS. CAROLI. ALBERTI. SECUNDO.

— Le défaut d'espace nous a empêchés de rendre compte de Napoline, un poème nouveau, de M Émile de Girardin (Delphine Gay). Napoline est une œuvre remarquable, et annonce une transformation complète dans le talent de M de Girardin. Ce n'est plus cette jeune fille rougissante, fière de sa beauté, et timide ; cependant essayant d'entrer dans le monde, et posant avec crainte le pied sur le seuil de la porte. Depuis ses dernières pensées, M Delphine Gay, devenue M de Girardin, a fait bien des expériences ; elle reparaît devant le public, dépouillée de beaucoup d'illusions. On sent à son style que sa vie est devenue plus positive ; la teinte vague de ses vers, leur forme doucement indécise a disparu pour faire place à des expressions plus spirituelles que poétiques, il faut le dire, à un tour d'esprit plus piquant qu'élevé.

Il est évident que dans son poème de Napoline, le poète a voulu se rapprocher du monde, se laver du reproche de poésie. La muse s'est faite femme, mais femme charmante, impérieuse, tendre, expansive et souvent un peu maligne. M de Girardin affecte aujourd'hui le vers brisé, saccadé, sautillant ; et comme elle écrit avec une facilité rare, elle a fait passer dans son poème tout le laisser-aller et la verve d'une brillante conversation. Nous relisons cependant les poésies touchantes de la jeune fille, et la femme du monde, tout aimable qu'elle est, ne nous les fera pas oublier.

M. d'Arlincourt vient de faire paraître un roman historique, Le Brasseur-Roi, Chronique flamande du quatorzième siècle. M. d'Arlincourt ne se défend pas d'avoir voulu présenter des allusions politiques à ses lecteurs. Il le dit ouvertement dans sa préface : « Il y a là autre chose que des évènemens à lire : il y a des renseignemens à puiser ; il y a des prophéties à entendre. » Nous ne transcrirons pas le reste de la préface de M. d'Arlincourt, dont la violence manque le but en frappant trop fort, et qui se termine ainsi : « S'il existait en ce moment, n'importe où, quelque usurpateur en Europe, qu'il se garde d'ouvrir ce livre, il pourrait s'y voir et frémir. » Il existe en Europe plusieurs de ces personnages qu'on nomme des usurpateurs, et qui sont des souverains à tout aussi bon titre que ceux qui se disent légitimes. L'un de ces usurpateurs, don Miguel, occupait, il y a peu de temps, le trône de Portugal ; et un autre usurpateur, Louis-Philippe, occupe en ce moment le trône de France. La couronne d'Espagne est usurpée, à l'heure qu'il est, par une petite fille de quatre ans ; le trône de Belgique est aussi occupé par voie d'usurpation, ainsi que celui de Suède et de Norwège. Or deux de ces usurpateurs, la reine Christine et don Miguel, ne savent pas lire ; quant aux autres,

nous pensons qu'ils liraient sans frémir le livre de M. d'Arlincourt, et qu'ils le trouveraient fort amusant. Le Brasseur-Roi est le fameux Artevelle qui exerça une sorte de royauté dans les Pays-Bas, et qui fut tué dans une émeute. M. d'Arlincourt, qui écrit dans un esprit de parti, a singulièrement altéré le caractère d'Artevelle.

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Chronique_de_la_quinzaine_-_31_d%C3%A9cembre_1833. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.